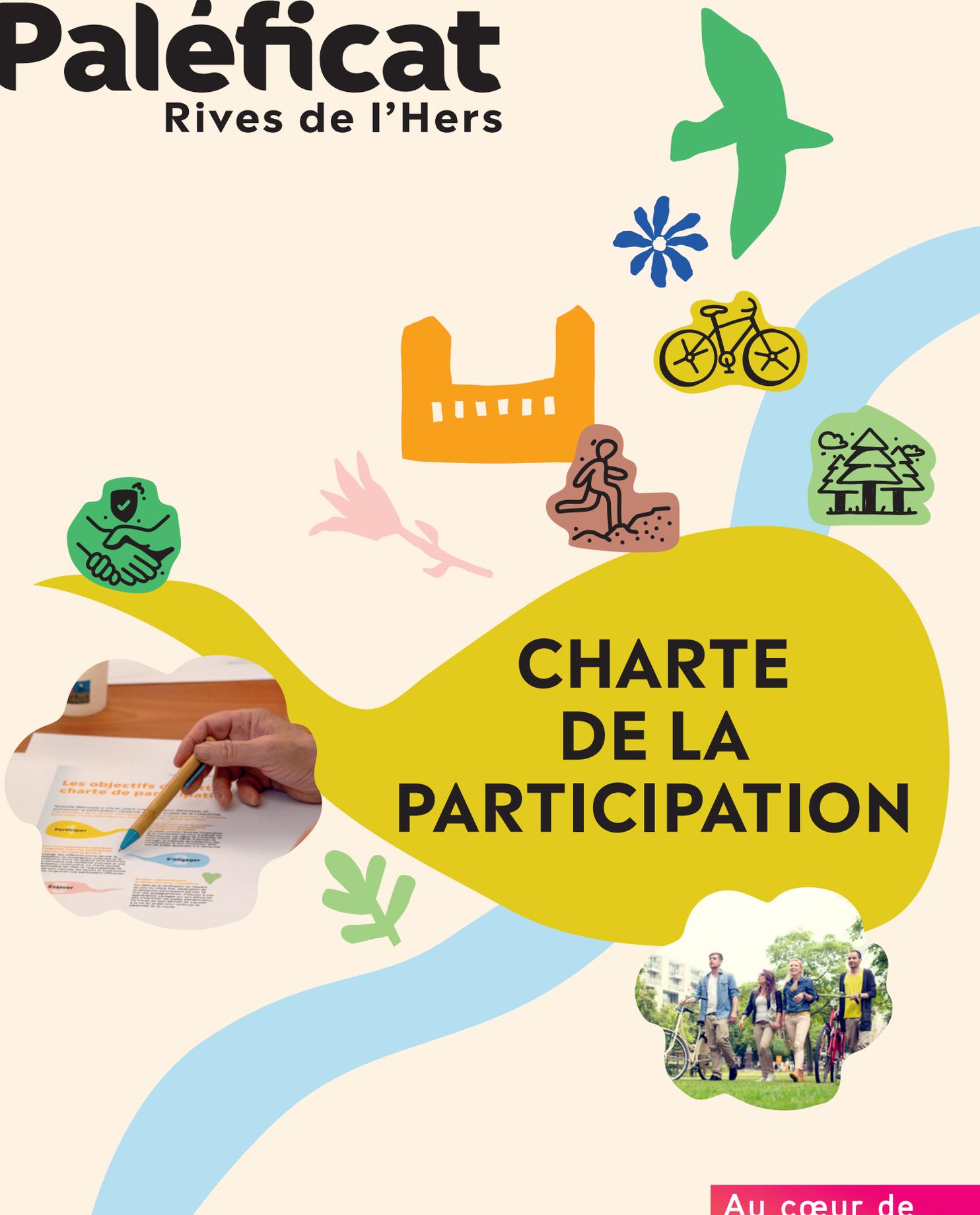


Paléficat

Rives de l'Hers



CHARTRE DE LA PARTICIPATION

Au cœur de
votre quotidien

Propos introductifs



Le projet urbain de Paléficat – Rives de l’Hers s’inscrit dans le temps long. C’est un projet indispensable pour répondre au dynamisme et à l’attractivité de notre territoire.

Pour accueillir une partie des nouveaux habitants qui nous rejoignent chaque année, la Métropole anticipe avec l’objectif d’éviter une urbanisation désordonnée et incontrôlée de nos quartiers et de préserver la qualité de vie existante.

Afin de prendre en compte les aspirations de nos concitoyens de manière réaliste, nous les impliquons dès le commencement et à chaque étape du projet.

Cette Charte de la participation citoyenne du projet Paléficat – Rives de l’Hers est le fruit de deux réunions de travail menées par le Comité de Rédaction constitué pour l’occasion, rassemblant une quinzaine de riverains et de représentants de structures locales ainsi que les parties prenantes du projet.

Elle définit la démarche de participation et chaque citoyen y trouvera un cadre lui permettant d’apporter sa contribution aux différentes étapes de la conception de ce futur quartier.

Comme nous nous y sommes engagés, c’est avec et pour vous que nous construisons la ville de demain.



Annette LAIGNEAU
Vice-présidente de Toulouse Métropole en charge de l’urbanisme et des projets urbains



Valérie JACQUET-VOLLEAU
Maire adjointe du quartier 9 de Toulouse

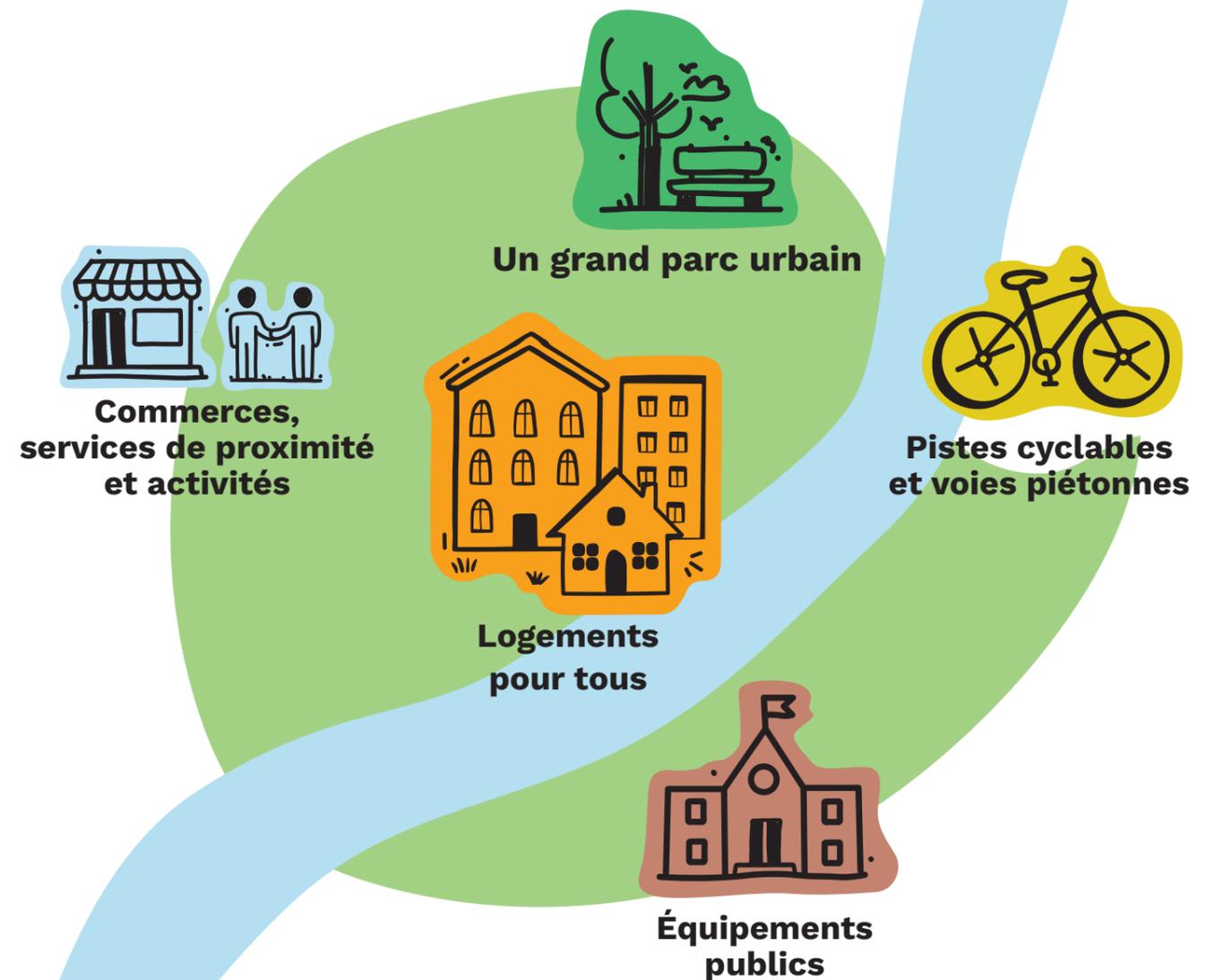


Michel ROUGÉ
Maire de Launaguet



Un nouveau quartier, tout naturellement

Paléficat – Rives de l’Hers est un projet d’aménagement urbain localisé dans le nord toulousain. Il se situe entre le périphérique et l’Hers, sur les communes de Toulouse et de Launaguet. Le projet, qui s’étend sur 83 hectares à aménager d’ici 2045, répond aux défis d’adaptation au changement climatique. Il met en avant la nature en ville, le développement des mobilités durables et la qualité de vie.

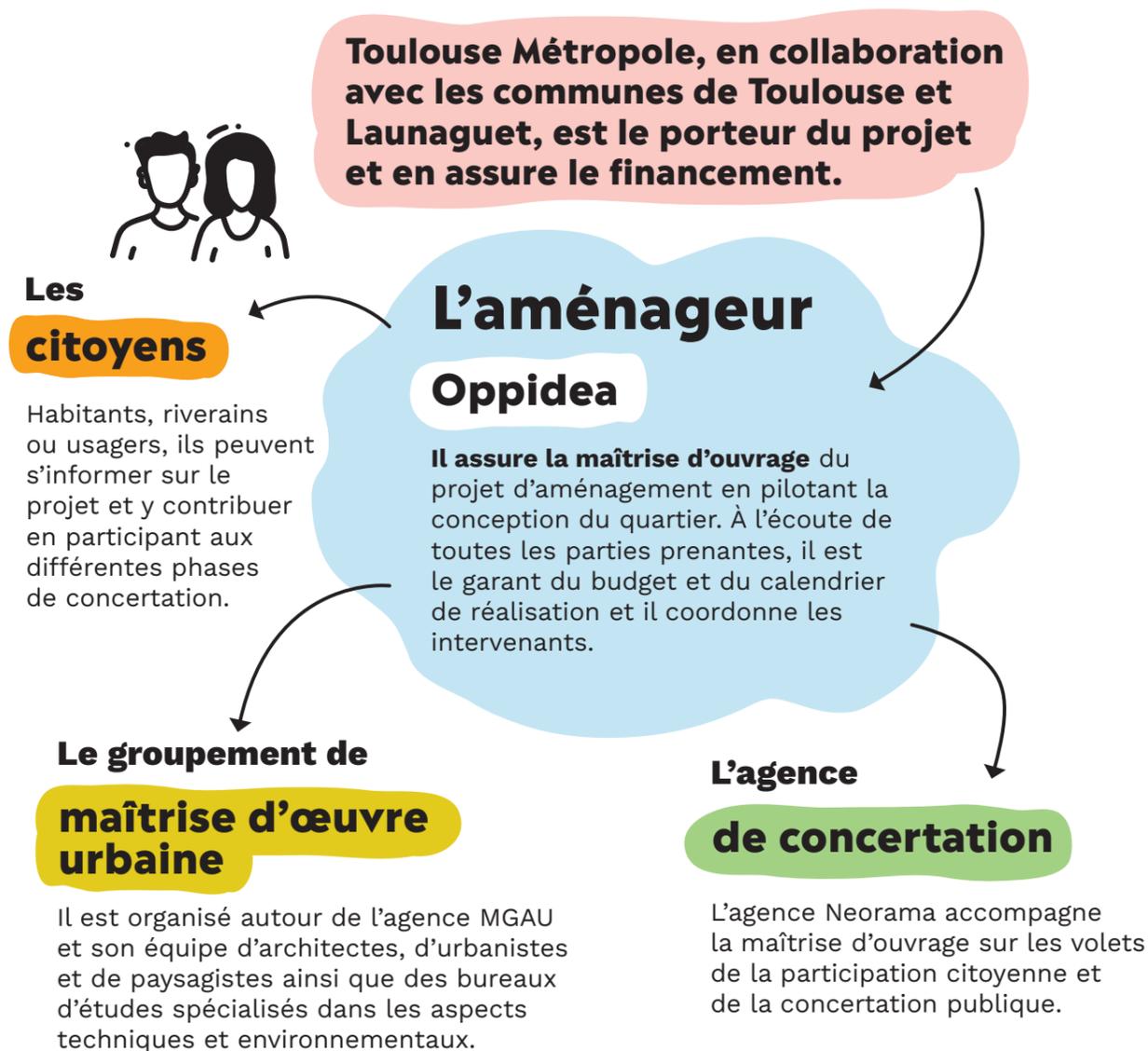


Qui fait quoi ?



Le projet d'aménagement urbain de Paléficat – Rives de l'Hers est porté par Toulouse Métropole en collaboration avec les communes de Toulouse et de Launaguet.

Différents intervenants sont mobilisés autour du projet, chacun joue un rôle spécifique et apporte ses compétences propres au sein de l'opération.



Une charte pour garantir une participation efficiente

Toulouse Métropole a mis en place une Charte pour développer et promouvoir la participation citoyenne dans les projets de la collectivité. Celle-ci détermine notamment les principes et valeurs (transparence et clarté, intérêt général, confiance, accessibilité et lisibilité, inclusivité et équité) et les différents niveaux de participation possibles (information et sensibilisation, consultation, concertation, codécision) qui s'appliquent au projet Paléficat – Rives de l'Hers.



SCANNEZ-MOI

- 1 Participer**

Fixer un cadre pour la conduite de toutes les démarches de participation du public

 - Favoriser la mobilisation et l'implication de tous.
 - Préciser les thématiques, les règles et modalités de participation.
 - Informer sur la manière dont les contributions sont prises en compte dans le projet (méthode de traitement, engagements...).
- 2 S'engager**

Poser les engagements individuels et collectifs pour une participation au service de l'intérêt général

 - Respecter les différents points de vue avec confiance et bienveillance.
 - Tenir compte des rôles et des responsabilités de chacun pour valoriser les savoirs et expériences.
- 3 Évaluer**

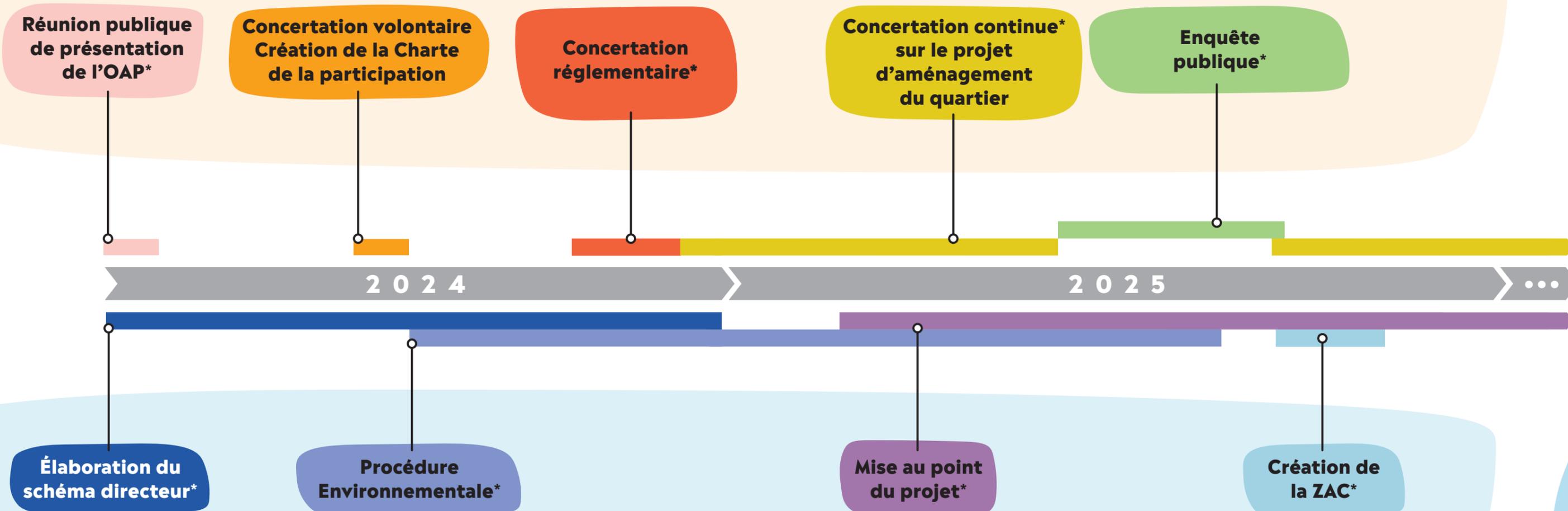
Évaluer collectivement la démarche pour s'améliorer

 - Vérifier le respect du cadre fixé.
 - Tirer des enseignements de la démarche de participation et identifier des pistes d'amélioration.
 - Ajuster les modalités de participation à la vie du projet pour renforcer la pérennité de la Charte.

Les prochaines étapes de participation

Le projet Paléficat – Rives de l'Hers s'inscrit dans le temps long. Il nécessite la réalisation de différentes étapes techniques et demandes d'autorisation pour avancer. Ces jalons sont nourris par des temps d'échanges et de concertation avec le public sur diverses thématiques (cf. encadré p8). Ce calendrier prévisionnel indique les étapes de participation adaptées aux différentes phases du projet.

LA PARTICIPATION DU PUBLIC



* Voir le glossaire en page 11.

Les modalités d'information et de participation

Pour clarifier le rôle des participants à chaque étape, **plusieurs niveaux de participation sont proposés** en fonction des thèmes traités et des phases du projet.

1 L'information

Transmettre en continu des informations avec pédagogie et transparence.

➤ Page dédiée à l'opération sur le site internet d'Oppidea, réunions publiques, courriers postaux, emailings, articles de presse, événements grand public, newsletter...

2 La consultation

Échanger sur le projet pour recueillir les avis des usagers et habitants sur les propositions présentées.

➤ Balades urbaines, stands mobiles, questionnaires, forums...

3 La concertation

Travailler collectivement l'élaboration de propositions alimentant le projet, maintenir un dialogue constructif entre tous les acteurs du projet dont les citoyens.

➤ Ateliers, chantiers collectifs, enquête, vote numérique...

De nombreux thèmes peuvent être abordés durant les phases de participation

- la place de la nature dans le projet,
- le château, son parc et ses usages,
- les espaces publics et leurs usages,
- les mobilités dans le projet,
- les équipements publics et les commerces.

Le suivi et l'évaluation de la Charte de la participation

La mise en place d'instances et d'outils de suivi et d'évaluation permet de se questionner et de s'adapter en continu.

L'évaluation de la démarche participative vise à garantir les meilleures conditions pour le dialogue.

Les outils de suivi et d'évaluation de cette Charte sont mis en œuvre en dehors des périodes réglementaires.

1 Un garant de la concertation

Le garant de la concertation est un tiers extérieur de confiance indépendant. Son rôle est de veiller au respect des grands principes de la Charte et au bon déroulement des étapes de participation. Il est un interlocuteur privilégié pour le public comme pour le maître d'ouvrage.

2 Un comité de suivi de la participation

Une instance représentative des différentes parties prenantes du projet à laquelle participe le garant. Elle est animée par le maître d'ouvrage périodiquement. Elle a pour objectif de suivre et évaluer le fonctionnement et le respect de la Charte tout au long du projet. Cette instance est aussi consultée par le maître d'ouvrage pour ajuster les prochaines étapes participatives.

3 Le bilan annuel

Chaque année, **un bilan global de la démarche participative** est partagé et publié. Il permet d'apporter une vision globale à la démarche en valorisant les actions de participation et d'information du public.

Nos engagements pour avancer ensemble



Des engagements clairs et partagés constituent les éléments essentiels à la réussite du dialogue tout au long du projet.

Nos engagements communs

- **Instaurer** un climat de confiance
- **S'engager** à tenir des échanges courtois
- **Garantir** une écoute respectueuse de la parole de chacun
- **Œuvrer** à l'élaboration de propositions constructives

Les engagements du maître d'ouvrage

- **Partager** et expliquer les décisions prises
- **Inform**er sur les étapes du projet à venir
- **Afficher** les invariants et les composantes du projet soumises à concertation pour rendre lisible le rôle de chacun à chaque étape de la participation et permettre l'échange constructif
- **Étudier** les propositions recueillies et rendre compte de la manière dont elles ont permis d'enrichir concrètement le projet
- **Inviter** tous les publics à participer en déployant les moyens adaptés pour rendre les formats proposés accessibles et inclusifs pour tous

Les engagements des participants

- **Participer** avec une approche contributive et constructive dans le cadre de l'intérêt collectif et non individuel
- **S'informer** en utilisant les outils mis à disposition et ne pas diffuser d'informations erronées
- **Relayer** l'information sur le projet et la participation pour inviter largement l'ensemble des publics concernés à y prendre part
- **Privilégier** les temps de participation pour partager les contributions collectivement

Les différentes étapes d'un projet urbain

sont disponibles sur la page du projet :

www.oppidea-europolia.fr/nos-operations/paleficat



Glossaire

Acteur du projet :

Entité ou personne directement impliquée dans l'élaboration, la réalisation ou la gestion d'un projet. Les acteurs peuvent jouer différents rôles tout au long du cycle de vie d'un projet. Le projet Paléficat – Rives de l'Hers mobilise plusieurs catégories d'acteurs. Les acteurs publics, l'aménageur, la maîtrise d'œuvre et les bureaux d'études et de concertation, ont été déjà présentés (cf. « QUI FAIT QUOI » P.4). Les citoyens, les associations et structures locales sont aussi des acteurs du projet.

Concertation continue ou volontaire :

Il s'agit d'un processus de participation qui implique les citoyens, les parties prenantes et les partenaires institutionnels tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un projet. Elle instaure un cadre de dialogue pour permettre l'information et la contribution des publics.

Concertation réglementaire :

La concertation réglementaire est une étape qui vise à associer les publics dans l'élaboration d'un projet ayant un impact significatif sur l'environnement ou sur le cadre de vie. Elle permet au public de s'informer et participer au projet en déposant une contribution (avis, question,...).

Enquête publique (EP) :

L'enquête publique est une procédure administrative et réglementaire qui vise à consulter les citoyens sur un projet. Elle permet de recueillir les observations, suggestions et réclamations des citoyens par un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête. Un rapport d'enquête est ensuite transmis aux services de l'Etat compétents pour lui permettre de prendre une décision sur le projet.

Les citoyens :

Habitants, riverains, usagers du quartier (employés, commerçants,...). Ils peuvent s'informer sur le projet et y contribuer lors des différentes étapes de concertation. Leur rôle est détaillé dans la Charte de la participation de Toulouse Métropole.

Les associations et structures locales :

Parties prenantes représentant une thématique et/ou un groupement d'habitants ou d'usagers, elles veillent à ce que les sujets qu'elles portent soient entendus dans la concertation et le projet.

Mise au point du projet :

Cette étape vise à définir les spécifications et les étapes nécessaires pour faire avancer le projet vers sa mise en œuvre. Elle est cruciale pour valider et ajuster le projet. C'est pendant cette phase que les espaces publics et les bâtis sont précisés.

Orientations d'Aménagement et de Programmation ou OAP :

Composante du document d'urbanisme (PLU ou PLUi-H), elle permet de définir les grandes intentions et orientations d'aménagement qualitatives d'un secteur défini.

Procédure d'autorisation environnementale :

L'autorisation environnementale est un outil de simplification permettant de rassembler, en une seule procédure d'autorisation, plusieurs procédures d'études auxquelles un projet peut être soumis dans divers champs environnementaux (eau, risques, énergie, paysage, biodiversité, déchets...). Elle vise à évaluer et définir la gestion des impacts environnementaux d'un projet.

Schéma directeur :

Le schéma directeur est un document stratégique qui définit les grandes orientations et les objectifs d'un territoire pour un développement à long terme équilibré sur tous ses thèmes : urbains, économiques, environnementaux et sociaux.

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) :

Outil d'aménagement urbain, la ZAC permet de délimiter une zone à l'intérieur de laquelle un projet d'aménagement pourra être imaginé et réalisé par les autorités publiques, un établissement public ou un aménageur privé.



Document certifié RGAA
disponible en téléchargement
sur la page du projet



Paléficat

Rives de l'Hers

Plus d'informations
sur le projet



www.oppidea-europolia.fr/nos-operations/paleficat

Au cœur de
votre quotidien